

CARTE DU RÉSEAU TRÈS BASSE ALTITUDE DÉFENSE (RTBA) recto

CARTE DES SECTEURS MILITAIRES BASSE ALTITUDE verso

Carte aéronautique

Pour les besoins d'entraînement des forces aériennes nationales et internationales en tous temps, l'espace aérien français comporte un réseau d'itinéraires pour les vols militaires en très basse altitude (RTBA), constitué d'un ensemble de zones réglementées à contournement obligatoire pendant l'activité dont les définitions sont publiées dans la documentation aéronautique civile et militaire.

Dans ces zones et pour les besoins de l'instruction, les vols militaires à très grande vitesse et très basse altitude sont conduits conformément aux informations publiées.

- la règle "voir et éviter" n'est pas applicable aux missions s'y déroulant.
- les tronçons activés sont utilisés quelques fois jusqu'au sol.

Zones RTBA activation par NOTAM.

**LES HORAIRES D'ACTIVITÉS REELLES SONT DIFFUSÉS
PAR :**

. SOFIA-Briefing

. <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

RUBRIQUE "Préparation de vol / Cartes AZBA"

Date de mise en vigueur : 17 avril 2025

ISBN : 978-2-11-172939-1



9 782111 729391

Version numérique :
978-2-11-172897-4



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



DSAE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Édition 1
2025

TRONÇON ACTIVABLE DE NUIT UNIQUEMENT
TRONÇON à 800ft ASFC MNM
TRONÇON ABAISSE AU SOL
TRONÇON ABAISSE AU SOL partiellement sous une autre zone
FIR
Aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique
Aérodromes militaires
Aérodromes mixtes
Valeur AMSL la plus élevée de la limite supérieure
Altitude Minimale de Zone (AMA)
Les altitudes et hauteurs sont exprimées en pieds.

HORAIRES D'ACTIVATION (ETE - 1 HR) SAUF JF

Avant le vol, consulter les dernières informations en vigueur (NOTAM)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	EXCEPT
R 45 A, B, C	09.00 / 11.00 12.30 / 13.30 14.30 / 16.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00 12.30 / 13.30 14.30 / 16.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00	09.00 / 11.00 12.30 / 13.30 14.30 / 16.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00	Juillet / Août : Mercredi : NIL
R 45 N2 à N5	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / (SR-30) 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / (SR-30) 08.30 / 11.00	
R 45 NS	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	
R 45 S1 à S7	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	Juillet / Août : Mercredi : (SS+30) / 23.59
R 46 A à G R 46 N1, N2	09.00 / 11.00 13.00 / 15.00	09.00 / 11.00 13.00 / 15.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00 13.00 / 15.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00 13.00 / 15.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00	
R 56 R 57 R 149 D, E	09.00 / 11.00	09.00 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	09.00 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	
R 69	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	
R 139 A, B R 142 A, B R 143 R 144 A, B R 145 A, B R 149 A, B R 165 A, B		08.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.30 / 11.00	08.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 06.30 / 11.00	Juillet / Août et vacances scolaires Mercredi : 00.00 / 00.59
R 147	09.30 / 11.00	09.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.30 / 11.00	09.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.30 / 11.00	
R 152		(SS+30) / 23.59	00.00 / (SR-30) (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 (SS+30) / 23.59	00.00 / (SR-30)	
R 166 A1, A2 R 166 B, C		08.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 SS / 23.59	00.00 / 00.59 SS / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	
R 191 A, B, C R 589 A, B R 591 R 592 R 593	08.30 / 11.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 24.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 24.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 24.00	08.30 / 11.00	
R 193 A, B	08.30 / 11.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	

Les références prises pour le calcul des heures SR et SS sont les coordonnées de l'aérodrome d'Avord

Attention, des zones réglementées temporaires reprenant les limites géographiques des tronçons du RTBA peuvent être créées à l'occasion d'exercices particuliers faisant l'objet de SUPAIP ou de NOTAM.

SIA LA RÉFÉRENCE
EN INFORMATION AÉRONAUTIQUE

CARTE DU RÉSEAU
TRÈS BASSE ALTITUDE
DÉFENSE (RTBA) recto

CARTE DES SECTEURS
MILITAIRES BASSE
ALTITUDE verso

Carte aéronautique

Pour les besoins d'entraînement des forces aériennes nationales et internationales en tous temps, l'espace aérien français comporte un réseau d'itinéraires pour les vols militaires en très basse altitude (RTBA), constitué d'un ensemble de zones réglementées à contournement obligatoire pendant l'activité dont les définitions sont publiées dans la documentation aéronautique civile et militaire.

Dans ces zones et pour les besoins de l'instruction, les vols militaires à très grande vitesse et très basse altitude sont conduits conformément aux informations publiées.

- la règle "voir et éviter" n'est pas applicable aux missions s'y déroulant.
- les tronçons activés sont utilisés quelques fois jusqu'au sol.

Zones RTBA activation par NOTAM.

LES HORAIRES D'ACTIVITÉS REELLES SONT DIFFUSÉS PAR :
. SOFIA-Briefing
. <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>
RUBRIQUE "Préparation de vol / Cartes AZBA"

Date de mise en vigueur : 17 avril 2025

ISBN : 978-2-11-172939-1

Version numérique :
978-2-11-172897-4

dgac

Service de l'Information
Aéronautique

DSAÉ

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Édition 1
2025

SIA LA RÉFÉRENCE
EN INFORMATION AÉRONAUTIQUE

CARTE DES SECTEURS MILITAIRES BASSE ALTITUDE

Carte aéronautique

Ces secteurs ont pour but de permettre des activités aériennes militaires à des hauteurs < à 500 ft ASFC aux conditions publiées à l'AIP.

Ces secteurs sont définis en espace aérien de classe G, ils restent perméables aux usagers autorisés à évoluer en dessous de cette hauteur minimale de vol en VFR, ainsi qu'aux aéronefs qui circulent sans équipage à bord.

Aussi, les équipages doivent en permanence y appliquer la règle « VOIR ET EVITER » et la plus grande prudence est demandée aux navigateurs aériens appelés à transiter dans ces espaces.

LEGENDE

CTN

SECTEURS VOLTAC

AUBE

SECTEURS SETBA

EH 01.067 A

SECTEURS D'ENTRAÎNEMENT DES HELICOPTÈRES DE L'ESCADRON EH 01.067 PYRÉNÉES DE CAZAUX

D 227 A

SECTEURS D'ENTRAÎNEMENT DU GIH

Ste-Léocadie

SECTEURS D'ENTRAÎNEMENT BASSE ALTITUDE DES HELICOPTÈRES DE SAINTE-LÉOCADIE

Briançon

SECTEURS D'ENTRAÎNEMENT BASSE ALTITUDE DES HELICOPTÈRES DE BRIANÇON

Aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

Aérodromes militaires.

Aérodromes mixtes.

AIP France 5.3.1.3 SECTEURS MILITAIRES		
Secteurs VOLTAC		
VOLTAC PHG N (Nord)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 1RHC TEL : 03 87 25 23 25 - FAX : 03 87 25 23 27 COURRIEL : 1rhc.chef-operation.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC PHG PM (Pré-montagne)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du PC TIR TEL : 05 55 83 65 18 / 06 08 56 46 89 COURRIEL : terre.camp_de_la_courtiene.bpcca-491758.grp@intra.def.gouv.fr terre.camp_de_la_courtiene.bpcca-491760.grp@intra.def.gouv.fr
VOLTAC CTN (La Courtine)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 5RHC TEL : 05 59 40 41 35 - FAX : 05 59 40 41 14 COURRIEL : 5rhc-boi-ops.resp.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC PAU NE (Nord- Est)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 5RHC TEL : 05 59 40 41 35 - FAX : 05 59 40 41 14 COURRIEL : 5rhc-boi-ops.resp.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC PAU S		- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école TEL : 04 98 11 74 45 - FAX : 04 98 11 72 56 COURRIEL : be-2rhc-operations.resp.fct@intra.def.gouv.fr be-2rhc-ops-drones.resp.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC PAU PM (Pré-montagne)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du GAM STAT TEL : 04 75 79 76 42 / 04 75 79 77 51 COURRIEL : gamstat.ops.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC LUC (Le Luc)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 3RHC TEL : 03 29 87 82 34 - FAX : 03 29 87 82 09 COURRIEL : 3rhc.opsrg-aero.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC VLE (Valence)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT, de l'AAE et des FAGN - Coordination des activités auprès de la DV de la BA 107 COURRIEL : ba107-gh.operations.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC ETN (Etain)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école TEL : 05 58 95 93 31 - FAX : 05 58 95 92 06 COURRIEL : be-6rhc-bops.resp.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC GIH	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT, de l'AAE et des FAGN - Coordination des activités auprès de la DV de la BA 107 COURRIEL : ba107-gh.operations.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC DAX N (Nord)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école TEL : 05 58 95 93 31 - FAX : 05 58 95 92 06 COURRIEL : be-6rhc-bops.resp.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC DAX S (Sud)		- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du GAM STAT TEL : 04 75 79 76 42 / 04 75 79 77 51 COURRIEL : gamstat.ops.fct@intra.def.gouv.fr
VOLTAC VCS (Vercors)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de l'ALAT - Coordination des activités auprès des OPS du GAM STAT TEL : 04 75 79 76 42 / 04 75 79 77 51 COURRIEL : gamstat.ops.fct@intra.def.gouv.fr
Secteurs d'entrainement et itinéraires très basse altitude à vue HORAIRES D'ACTIVATION (ETE - 1 HR)		
Secteur AUBE	SFC / 500ft ASFC	- LUN, MAR, MER et VEN : 0700-1630 - JEU : 1200-1630
Secteur MORVAN	SFC / 500ft ASFC	- LUN, MAR, MER et VEN : 0700-1630 - JEU : 1200-1630 En raison des risques d'éboulement au site classé « LES ROCHERS DU SAUSSOIS » situé sur l'Yonne à la position 47°34'00"N - 03°30'00"E le survol de ce point devra être évité
Secteur COMBRAILLES	SFC / 500ft ASFC	- Lun au VEN : 0700-1630 - Interdit MAR, MER, et VEN : 0930-1100
Secteur DROME	SFC / 500ft ASFC	- Du LUN au VEN : 0700-1630
Secteur ARDECHE	SFC / 500ft ASFC	- LUN au VEN : 0700-1630
Secteur SELUNE	SFC / 500ft ASFC	- LUN au VEN : 0700-1630
ITINÉRAIRE NR 1 : Sens Nord - Sud entre les secteurs AUBE et MORVAN Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 48°00'00"N - 003°21'00"E / 48°00'00"N - 003°05'00"E		
ITINÉRAIRE NR 2 : Sens Nord - Sud entre les secteurs MORVAN et COMBRAILLES Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 47°20'00"N - 003°19'00"E / 46°56'00"N - 003°19'00"E / 46°40'00"N 003°07'00"E / 46°36'00"N - 002°50'00"E / 46°35'00"N - 002°29'00"E		
ITINÉRAIRE NR 3 : Sens Nord - Sud entre les secteurs COMBRAILLES et ARDECHE Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 45°43'15"N - 002°46'12"E / 45°40'15"N - 002°46'54"E / 45°35'00"N - 002°52'00"E		
ITINÉRAIRE NR 4 : Sens Sud - Nord entre les secteurs ARDECHE et COMBRAILLES Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 45°35'00"N - 003°04'00"E / 45°49'07"N - 002°49'56"E		
ITINÉRAIRE NR 5 : Sens Sud - Nord entre les secteurs COMBRAILLES et MORVAN Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 46°07'00"N - 002°50'00"E / 46°36'00"N - 003°16'00"E / 47°13'30"N 003°29'00"E / 47°22'15"N - 003°26'30"E		
ITINÉRAIRE NR 6 : Sens Sud - Nord entre les secteurs MORVAN et AUBE Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 47°37'00"N - 003°41'00"E / 47°40'00"N - 003°51'00"E / 47°47'00"N - 004°05'00"E En raison des risques d'éboulement au site classé « LES ROCHERS DU SAUSSOIS » situé sur l'Yonne à la position 47°34'00"N - 03°30'00"E, le survol de ce point devra être évité. Ces itinéraires sont utilisables entre 250 ft et 500 ft ASFC.		
Secteur d'entrainement BA des hélicoptères de Sainte-Léocadie	SFC / 10.000ft AMSL	Activable tous les jours de 0600 à 1430 UTC (ETE) ou de 0700 à 1530 UTC (HIV). Activité réelle connue du Centre de vol en montagne Sainte-Léocadie (66800 - SAILLAGOUSE). TEL : 04 68 06 47 50 / 47 79
Secteur d'entrainement des hélicoptères de l'EH 01.067 de CAZAUX	SFC / 300ft ASFC	Activable : LUN au VEN sauf JF SR à SS + 3 heures Activité réelle connue de l'EH 01.067 : TEL : 05 57 15 53 26
Secteur d'entrainement des hélicoptères de Briançon	SFC / 12.000ft AMSL	Activable tous les jours de 0630 à 1530 UTC (ETE) ou de 0730 à 1600 UTC (HIV). Activable toutes les nuits SS à 2300 UTC (ETE et HIV). Activité réelle connue : du Centre de vol en montagne Gendarmerie de Briançon Chemin du Serre de la Tour 05100 - VILLAR SAINT PANCRAE TEL : 04 92 21 21 04 / 06 76 03 74 71 ou du Détachement Aérien Gendarmerie de Briançon Chemin du Serre de la Tour 05100 - VILLAR SAINT PANCRAE TEL : 04 92 21 17 23

Date de mise en vigueur : 17 avril 2025

dgac

Direction des Opérations
Service de l'Information
Aéronautique

DSAÉ

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Édition 1

2025